

Honoraire de l'agence Laforêt Avignon Saint-Roch

Ventes – Barème à compter du 06 avril 2021

Honoraires de transaction (*Hors cas particulier* - voir ci-dessous*)

Prix de vente	Honoraires HT	Ho
De 0 à 90 000€	8.33%	
De 90 001 à 139 999€	6.67%	
De 140 000 à 199 999€	5.83%	
De 200 000 à 299 999€	5%	
Supérieur à 300 000€	4.16%	

Ces honoraires sont à la charge du vendeur. Cette information est mentionnée dans l'annonce et donnée avant toute présentation d'un bien.

***Cas particulier à honoraires au titre d'un mandat de recherche**

pour un bien identifié et dont le mandat de vente

est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.

- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

- Honoraires vente de terrain de 5% TTC jusqu'à 10% TTC du prix de vente

- Honoraires de transaction cession de fonds de commerces et de baux commerciaux : 10% du prix de vente TTC avec un minimum de 4000€ TTC

- **Estimation** : Offerte

- **Honoraires de transaction parkings et garages** : 10% du prix de vente TTC avec un minimum de 3000€ TTC

Locations – Barème à compter du 06 avril 2021 _____

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 :

Location sans gestion	Visite du logement, étude, constitution du dossier et rédaction de bail	Etat des lieux
Part Locataire	8€/m ²	3€/m ²
Part Propriétaire	8€/m ²	3€/m ²

Location avec gestion	Visite du logement, étude, constitution du dossier et rédaction de bail	Etat des lieux
-----------------------	---	----------------

Moins de 30m ² : Part Propriétaire et locataire	7€/m ²	3€/m ²
31 à 55m ² : Part Propriétaire et locataire	6/m ²	3€/m ²
56 à 80m ² : Part Propriétaire et locataire	5€/m ²	3€/m ²
Plus de 81m ² : Part Propriétaire et locataire	4€/m ²	3€/m ²

Honoraires pour les autres baux :

Habitation (Hors résidence principale):

10% TTC du loyer hors charges à la charge du locataire.

Professionnels :

8.33% HT du loyer annuel, soit 10% TTC à la charge du preneur.

Commerciaux :

8.33% HT du loyer annuel, soit 10% TTC à la charge du preneur.

Autres : Location d'un garage : 1 mois TTC de loyer à la charge du locataire

Gestion locative – Barème à compter du 06 avril 2021

Honoraires de gestion :

5.83% HT sur l'ensemble des sommes encaissées, soit 7% TTC à la charge du bailleur. Ces honoraires sont dégressif lorsque vous nous mandaté pour la gestion de plusieurs lots

Autres prestations :

Garantie des Loyers impayés : 2.2% TTC à la charge du bailleur

Aide à la déclaration foncière : 50€ TTC/an soit 41.67€ HT/an

Syndic – Barème à compter du 06 avril 2021

Honoraires de gestion courante de la copropriété :

Jusqu'à 150€ TTC (125€ HT)/lots